

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME – AVIS APRES ENQUETE PUBLIQUE

(Rapporteur : M. VEUNAC)

L'enquête publique s'est déroulée du 5 avril au 6 mai 2004. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions dans le délai imparti.

Il émet un avis favorable assorti de réserves. Il s'agit principalement de prendre en compte les observations de l'Etat ainsi que des demandes formulées au cours de l'enquête publique.

De plus, une étude sur l'inventaire du patrimoine immobilier et paysager de la Commune a été engagée. Afin de répondre à la demande de l'Etat, des études complémentaires seront prochainement engagées pour examiner les possibilités de densification urbaine, notamment entre le boulevard du B.A.B. et le massif du Pignada.

Compte tenu de l'ensemble des modifications apportées après l'enquête publique, un avis favorable au projet de P.L.U. révisé a été émis.

VOTE

29 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE : M. LAMOURE

ADOPTE

2 - CONVENTION AGENCE D'URBANISME ADOUR-PYRENEES

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Pour permettre d'apporter aux services un appui spécialisé et répondre aux enjeux liés au développement de l'urbanisation et donner aux élus des outils efficaces d'aides à la décision, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention avec l'Agence d'Urbanisme pour une durée de 3 ans.

Le montant de la mission a été fixé à 36 700 € H.T..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3 - SECTEUR DE LA BARRE – MISE A DISPOSITION DES TERRAINS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU B.A.B

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La C.A.B.A.B. étant compétente, de par ses statuts, en matière d'aménagement de l'espace, pour la réalisation des études sectorielles dont l'impact est de nature intercommunale, elle assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- protection et mise en valeur des espaces naturels : réalisation d'un parc écologique sur une aire d'environ 14 ha
- réorganisation et traitement qualitatif de l'ensemble des espaces publics
- réalisation d'une maison de l'environnement

La propriété des terrains étant communale, une convention d'utilisation pour l'exécution des travaux sera conclue avec la C.A.B.A.B. Les terrains seront restitués à la Ville en fin d'opération.

VOTE

29 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

4 - REJET D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX TRAITÉES DANS UN BASSIN D'INFILTRATION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU CENTRE DE THALASSOTHERAPIE ATLANTHAL

(Rapporteur : M. OLIVE)

Dans le cadre de la Loi sur l'eau, une enquête publique a été prescrite par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour l'extension du Centre de thalassothérapie ATLANTHAL.

Un avis favorable a été émis au projet qui est compatible avec les objectifs du SDAGE ADOUR GARONNE.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX E.D.F. AVENUE DE L'ADOUR – 1 ère TRANCHE

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques a été sollicité pour l'étude et la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau E.D.F. – 1 ère tranche – entre l'allée de l'Empereur et la place de la Bécasse.

Il a donc été décidé la réalisation de ces travaux. La part communale s'élève à 37 942,51 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6 - AVENUE DE L'ADOUR – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS FRANCE TELECOM – 1 ère TRANCHE

(Rapporteur : Mme CANTO)

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques, ainsi qu'avec France Télécom pour l'effacement du réseau aérien France Télécom 1 ère tranche à l'avenue de l'Adour.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7 - AVENUE DE L'ADOUR – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – 1 ère TRANCHE

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Il a été décidé de procéder aux travaux d'éclairage public avenue de l'Adour – 1 ère tranche – place de la Bécasse et allée de l'Empereur.

La participation communale s'élève à 107 000,78 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8 - ASSOCIATION ANGLOYE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Madame Micheline BOURRICAUD figure parmi les représentants de la Ville à cette association.

En sa qualité de Vice-présidente du Centre communal d'Action Sociale, elle est donc membre de droit au sein de l'Association Angloye d'Aide aux Personnes Agées.

Madame Nicole DARRASSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue.

9 - ANGLET OLYMPIQUE OMNISPORTS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Face à des difficultés financières, le Club Anglet Olympique Omnisports a engagé des actions internes de restructuration qui doivent permettre à ce club de rééquilibrer les comptes des sections et poursuivre sa

progression pour offrir aux adhérents une large palette d'activités.

Prenant en compte ces éléments et afin de permettre un accompagnement, une subvention exceptionnelle de 35 000 € a été accordée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

10 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME CHAMBRE D'AMOUR – PLAN DE FINANCEMENT

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Dans le cadre du projet de restructuration de l'antenne de l'Office Municipal de Tourisme à la Chambre d'Amour, plusieurs demandes de subvention ont été déposées.

Afin de clôturer l'instruction du dossier, il sera transmis à l'Etat un plan de financement définitif de cette opération comme suit :

Coût estimatif de l'opération H.T	250 250 €
Plan de financement :	
Subvention de l'Etat	40 000 €
Subvention de la Région Aquitaine	40 000 €
Subvention du Département des P.A.	40 000 €
Financement par la Ville d'Anglet	130 250 €

VOTE

38 POUR

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

10.2 - PISCINE EL HOGAR – RESTRUCTURATION

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Le coût total, y compris la maîtrise d'œuvre et le mobilier, s'élève à 1 255 783,72 € T.T.C..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11 - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : M. BOURGUIGNON)

Deux créances d'un montant respectif de 323,18 € et 24 € correspondant à des prestations de restauration et d'entrées à la patinoire n'ont pu être recouvrées, malgré toute diligence du comptable de la Commune.

Il a été décidé de les inscrire en dépenses budgétaires à l'article « Perte sur créances irrécouvrables ».

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - ATELIERS J' – FINANCEMENT

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Devant l'extension rencontrée par les Ateliers J' pour les programmes d'actions spécifiques pour les 13 à 17 ans durant la période estivale 2004, il sera sollicité auprès du GIP-DSU du Contrat de Ville de l'agglomération bayonnaise une subvention d'un montant de 5 000 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13 - CRECHE RENERIC – SUBVENTION D'EQUIPEMENT

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Le projet de rénovation de la Crèche Rénéric, située dans le quartier de Blancpignon, est susceptible de bénéficier d'une aide du GIP-DSU du Contrat de Ville de l'agglomération bayonnaise.

Monsieur le Maire a donc été autorisé à solliciter la subvention la plus élevée possible, soit 22 900 € auprès du GIP-DSU.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14 - PROJET DE LECTURE DANS LES ECOLES - SUBVENTION

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

La Bibliothèque municipale d'Anglet a initié des projets de lecture en partenariat avec les écoles publiques d'Anglet, principalement aux écoles Jules Ferry et Jean Jaurès.

Reconnaissant la qualité de cette action, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son accord pour attribuer une subvention de 1 500 €. Un dossier complet sera donc constitué afin de rendre effective cette subvention.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

15 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – RENOUVELLEMENT CLASSEMENT EN 3 ETOILES

(Rapporteur : M. PONCINI)

Le classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Anglet dans la catégorie 3 expire au 22 octobre prochain. Il convient donc de procéder à son renouvellement.

Aussi, il sera demandé au représentant de l'Etat dans le département la reconduction pour cinq ans du classe de l'O.M.T. dans la catégorie 3 définie par les textes réglementaires.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS

Président :
M. VILLENAVE, Maire, Président

Adjoints :
MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-OUSTALET,
MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE

Conseillers Municipaux :
Mme POUEYLAUD, MM. LAMASSOURE, DUFAU, Mmes DARRASSE, CANTO, LAMOTHE, TURCAT,
M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BOURGUIGNON, BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA,
SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mme BORDA, MM. BLANC, MONDORGE,
LAMOURE

EXCUSES

Mme de MENDITTE qui a donné procuration à M. VEUNAC
M. CAMBLONG qui a donné procuration à M. ITHURBIDE
M. MILLET-BARBE qui a donné procuration à Mme DARRASSE
Mme DUPACQ-BAULON qui a donné procuration à M. OLIVE
Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
Mme LASSERRE qui a donné procuration à M. BLEUZE (à compter de la question n° 8)
Mme MORDRELLE qui a donné procuration à M. ESPILONDO
M. MONDORGE qui a donné procuration à M. LAGARESTE (à compter de la question n° 10)
Mme MAURY qui a donné procuration à M. MONDORGE

SECRETAIRE

M. BLEUZE

[ABONNEMENT]

> Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#). (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés. Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)

> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE

Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532